

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

25 AVRIL 2018 à 19h45

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire s'est réuni le vingt-cinq avril deux mille dixhuit, à la salle Pierre Etourneau d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Michel VALLÉE, Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Alain TUSSEAU, et Fabrice BOSSIER, Adjoints. Mesdames et Messieurs Jean-Luc PINSON, Sylvie VALLÉE, Jean-Marc JOVELIN, Caroline AMIET, Lydie LE GOFF, Yohann CHATAIGNER, Nicolas BOURGET, Sandy VRIGNAUD, Patrick PASCAL, Didier PICHERIT, Christian ROTUREAU, Jean CHAMAILLÉ et Valérie COUTEAU-HERSANT.

Absents excusés: Mesdames et Messieurs Joël DAVY (pouvoir à Madame Thérèse DOUGÉ), Nathalie PITON (pouvoir à Monsieur Michel VALLÉE), Nelly RAFFRAY (pouvoir à Madame Sylvie VALLÉE), Valérie OGER (pouvoir à Monsieur Patrick PASCAL) et Christian AUDUREAU (pouvoir à Madame Jocelyne CROISSANT).

Absentes: Mesdames Mireille BORDET et Solène DENIS.

Madame Valérie COUTEAU HERSANT, Conseillère Municipale, est désignée comme secrétaire de séance.

Convocation du 20 avril 2018.

Madame Sandy VRIGNAUD a pris part aux débats et aux votes à 20h10 (point relatif à l'espace gare).

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2018

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 14 mars 2018 à la majorité absolue (25 voix pour, 1 abstention absent lors de cette séance).

<u>2 - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE ET DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS DOUCES</u>

❖ AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N°1

Monsieur le Maire fait un bilan de l'avancement des travaux de l'espace gare et précise que globalement, la cohabitation entre les entreprises qui travaillent sur le chantier et les autres partenaires se passent bien.

Il en précise l'organisation et le suivi :

- *2 entreprises se répartissent le travail : l'entreprise EUROVIA (pour l'espace intérieur de la gare et le haut de l'avenue de l'Etang), en partenariat avec l'entreprise HERVÉ (pour le reste de l'avenue jusqu'à la Prévôté) pour la partie voirie-génie civil et l'entreprise EDELWEISS pour la partie maçonnerie, escalier et aménagement paysager ;
- *2 entreprises pour le suivi de la maitrise d'œuvre : GC infra (pour la partie voirie) et Futur Proche/Paysages de l'Ouest (pour la partie aménagements paysagers) ;
- *2 partenaires pour la maitrise d'ouvrage : la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA).

Monsieur le Maire précise que la SNCF a accepté une continuité minimum de travaux sur les quais dans le cadre d'un programme global de travaux dans la zone, sur les espaces lui appartenant.

Monsieur le Maire donne des informations sur la circulation; c'est pourquoi, afin de pouvoir enchainer les travaux, il semble opportun de programmer le secteur de la Prévôté (secteur n°5), qui faisait partie de la tranche optionnelle n°1, afin d'éviter une nouvelle fermeture de voie plus tardive et donc, des contraintes de circulation plus longues et renouvelées, pour les riverains. Cela permet, par ailleurs de garder une certaine cohérence à l'ensemble des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2017 (17DCM10.10), le Conseil Municipal a validé les travaux de la tranche ferme pour les secteurs 1-2a-2b-3-4-9a-9b-10 et 11 pour l'aménagement des abords de la gare et le développement des liaisons douces.

Il rappelle, par ailleurs, que lors de ladite consultation, les secteurs 5-6 et 7 avaient été intégrés dans une tranche optionnelle n°1, mais que pour être réalisée, cette tranche devait faire l'objet d'un affermissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue (24 voix pour et 2 abstentions) décide d'affermir la tranche optionnelle n°1 du marché d'aménagement des abords de la gare et développement des liaisons douces, pour un montant de 133 853.32€ H.T.

❖ DÉLÉGATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'AVENANTS AVEC LES ENTREPRISES

Afin de faciliter la gestion des travaux de l'aménagement des abords de la gare et le développement des liaisons douces et ne pas les retarder, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de lui donner délégation pour passer, en cas de besoin, des avenants avec les entreprises titulaires du marché, dans la limite de 15 000 € H.T. par avenant (montant défini pour tous les marchés, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire, lors de la séance du 4 janvier 2016).

Il précise qu'il rendra compte des décisions prises dans ce cadre lors des séances du Conseil Municipal suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité absolue (22 voix pour, 3 voix contre et une abstention), décide de donner délégation à Monsieur le Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, au 1^{er} Adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire et du 1^{er} Adjoint, au 2ème Adjoint, pour passer, en cas de besoin, des avenants avec les entreprises titulaires du marché de l'aménagement des abords de la gare et le développement des liaisons douces, dans la limite de 15 000 € H.T. par avenant.

3 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES - DÉLÉGATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDES, SUR AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF « URBANISME »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2018 (18DCM02.09), le Conseil Municipal avait autorisé la consultation de plusieurs cabinets d'études afin de réaliser l'inventaire des zones humides sur la commune historique d'Ingrandes sur Loire, en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestions des Eaux (SAGE) de l'Estuaire de la Loire. Il précise que les communes élaborant ou révisant leur document d'urbanisme doivent réaliser cet inventaire afin que les PLU incorporent dans les documents graphiques des zonages protecteurs des zones humides.

Monsieur le Maire précise que la consultation a été lancée, auprès de 5 bureaux d'études :

- *Biophilum de Saint Géréon;
- *Hardy environnement d'Ancenis;
- *Hydratop de Tiercé;
- *Impact et environnement de Beaucouzé ;
- *Ouest' AM de Saint Herblain.

Les demandes de devis comportaient chacune les prestations suivantes :

- Un inventaire exhaustif des zones humides pour la commune historique d'Ingrandes s'appuyant sur le guide méthodologique édité par la Cellule d'Animation du SAGE Estuaire de la Loire ;
- Une caractérisation des zones humides et des cours d'eau recensés ;
- L'intégration des données dans un SIG.

Afin de permettre de lancer les travaux du bureau d'études dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner délégation, après avis du comité consultatif « Urbanisme » afin de choisir le bureau d'études qui réalisera l'inventaire des zones humides sur la partie de la commune historique d'Ingrandes sur Loire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne délégation à Monsieur le Maire, après avis du comité consultatif « Urbanisme », afin de choisir le bureau d'études qui réalisera l'inventaire des zones humides sur la partie de la commune historique d'Ingrandes sur Loire (l'inventaire ayant déjà été réalisé sur la commune déléguée du Fresne sur Loire).

4 - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES VIGNES

❖ VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF ET ESTIMATION DES TRAVAUX

Monsieur BOSSIER rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 26 avril 2017 (17DCM04.01) concernant la présentation du permis d'aménager du lotissement «Le Hameau des Vignes ». Il rappelle qu'il a été, alors décidé de réaliser ce lotissement en plusieurs tranches et que la première concerne 13 lots, mais précise que le bassin de rétention est prévu pour l'ensemble de la zone (soit 36 lots).

Le montant des travaux est estimé à 324 092.45 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide l'avant-projet définitif qui s'établit à 324 092.45 € H.T. et autorise le lancement de la consultation des entreprises, en procédure adaptée.

Monsieur le Maire précise que les deux maisons se trouvant à proximité de cette zone seront raccordées au réseau d'assainissement au moment des travaux. Une demande a également été formulée pour une parcelle à proximité. Elles devront, ensuite, s'acquitter de la taxe de raccordement auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA).

❖ VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF DU SIEML (RÉSEAUX SOUPLES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Monsieur BOSSIER précise que dans le cadre des travaux du lotissement, il y a lieu de valider la participation de la commune auprès du SIEML, pour les travaux liés :

- o Au réseau de distribution publique d'électricité, pour un montant de 47 311.78€ net de
- Au réseau d'éclairage public, et de génie civil télécommunications, pour un montant de 57 724.04 € T.T.C.

Le coût total de l'opération serait donc de 154 936,67€ TTC ; le SIEML prendrait à sa charge un montant de travaux à hauteur de 49 900,85€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire et la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, pour la réalisation coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de génie civil de télécommunications, concernant l'opération du secteur d'habitations « Le Bois Vert » sur la commune déléguée du Fresne sur Loire ;
- Et par conséquent, valide les montants de participation de la commune :
- Distribution publique d'énergie électrique : 47 311,78€ net de taxe ;
- Travaux hors distribution publique: 57 724,04€ T.T.C.

❖ FINANCEMENT – CONSULTATION DES BANQUES

Afin de permettre le financement des futurs travaux du lotissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se renseigner auprès de plusieurs banques afin de leur demander leurs meilleures conditions.

* PLANNING ENVISAGÉ

Monsieur BOSSIER fait part au Conseil Municipal du planning envisagé pour le suivi de ce dossier :

Lancement de la consultation des entreprises : semaine 18 / 19

• Retour des offres : semaine 22 / 23

• Analyses des offres par le cabinet Arrondel :

• Réunion du comité consultatif « urbanisme » :

• Choix des entreprises : CM du 20 juin ou CM du 12 juillet

Démarrage des travaux septembre 2018

Monsieur BOSSIER précise que trois panneaux annonçant le futur lotissement vont être réalisés.

5 - SIEML

* PROPOSITION D'INSTALLATION DE BORNE DE RECHARGE POUR VÉLOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du SIEML informant la collectivité du dossier relatif au déploiement de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, pour les communes se trouvant sur le parcours de la Loire à vélos ou de la Vélo Francette.

La borne comporte quatre casiers dans lesquels les utilisateurs peuvent installer le chargeur et la batterie.

Le cout de l'équipement, sa pose et son raccordement au réseau électrique sont estimés à 8 000,00 € H.T.

Le SIEML participe à hauteur de 75% de l'investissement des bornes (fourniture + pose + raccordement au réseau) soit 6 000,00 € H.T.

La participation de la commune serait de :

- 25% de l'investissement des bornes (fourniture + pose + raccordement au réseau) soit 2 000,00 € H.T.
- 100 % des autres investissements, sous maitrise d'ouvrage de la commune (support de vélos, signalétique, ...)
- 100% du fonctionnement (entretien des bornes et cout de l'électricité abonnement et fourniture)

Il propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité d'un tel équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, la proposition d'installation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire, par le SIEML.

❖ PROPOSITION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire présente la convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour vélos à assistance électrique (IRVAE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les termes de la convention d'occupation du domaine public communal pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour vélos à assistance électrique (IRVAE), tels que définis ci-dessus entre le syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire et la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

❖ VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de :

- Verser un fonds de concours de 25 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :
 - Mise en place d'une borne de recharge à assistance électrique
 - Montant de la dépense : 8 000.00 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 25 %
 - ➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 2 000.00 €.

6 - VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - PROPOSITION DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LE PUISAGE DU BASSIN DE BAIGNADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'occupation temporaire n°21391300034 relative au puisage pour le bassin de baignade arrive à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il convient donc de se prononcer sur son renouvellement.

Monsieur le Maire précise que les conditions seront transmises par VNF sur la base des renseignements qui leur seront envoyés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de la convention d'occupation temporaire n°21391300034 arrivant à échéance le 31 décembre prochain.

7 - RESSOURCES HUMAINES

* CRÉATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS D'ADJOINT D'ANIMATION, POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que, sur la période du 02 juillet au 31 août 2018, le fonctionnement de l'accueil jeunes nécessite le renforcement de l'équipe (période de camp, Éco Raid et ateliers citoyens).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- De créer les emplois non permanents d'adjoint d'animation territorial— Echelle C1 (accroissement temporaire d'activité) suivants :
- Un à temps complet pour la période du 9 au 27 juillet 2018 et du 20 au 31 août 2018 ;
- Un à temps complet pour la période du 04 au 06 juillet et du 16 au 27 juillet 2018 ;
- De préciser que dans le cas où, pour des raisons de recrutement, plusieurs personnes devaient occuper un même emploi à des périodes différentes, les quotités de travail et périodes pourraient être ajustées ;
- De préciser que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint technique Echelle C1.

* CRÉATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS D'ADJOINT D'ANIMATION, POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS

Afin d'assurer les missions de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances scolaires, Monsieur le Maire fait part de la nécessité de créer, pour un accroissement saisonnier d'activité, deux emplois non permanents d'adjoint d'animation, afin de respecter les taux d'encadrement des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, décide :

- De créer les emplois non permanents d'adjoint d'animation territorial— Echelle C1 (accroissement saisonnier d'activité) suivants :
- Un 21/35èmes pour la période du 10 au 12 juillet 2018 et du 17 au 19 juillet 2018 ;
- Un à temps complet pour la période du 09 au 20 juillet 2018 et du 20 au 31 août 2018 :
- De préciser que dans le cas où, pour des raisons de recrutement, plusieurs personnes devaient occuper un même emploi à des périodes différentes, les quotités de travail et périodes pourraient être ajustées ;
- De préciser que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347 correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation Echelle C1.

<u>8 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT : TARIFS DES CAMPS – ÉTÉ</u> 2018

Madame GREFFIER présente les deux camps qui seront proposés cet été au niveau de l'accueil de loisirs sans hébergement du Centre Saint Exupéry :

➤ Camp « Ouistiti » pour les 6 – 8 ans, les 17, 18 et 19 juillet 2018 : Balade contée nocturne dans le parc, accès au Parc aux Daims, Le transport se fera en co-voiturages avec les familles. L'hébergement se fera en gite à Candé.

Les tarifs proposés intègrent les activités, les repas et l'hébergement :

Quotient Familial	< ou = 336	337 à 503	504 à 671	672 à 837	838 et +	Hors communes
Habitants Ingrandes-Le Fresne sur Loire	56	62	68	74	80	-
Autres communes	-		-	-	-	85

➤ camp « Korrigans » pour les 8 – 12 ans, du 10 juillet au 12 juillet 2018 : Découverte de sports (accrobranche, soft archery, défi des korrigans) sur le site - apprentissage de la vie en collectivité et hébergement en tente au camping de la Route du Lac à Savenay.

Les tarifs proposés intègrent les activités, les repas, l'hébergement et le transport :

Quotient familial	< ou = 336	337 à 503	504 à 671	672 à 837	838 et +	Hors communes
Habitants Ingrandes- Le Fresne sur Loire	82	88	94	100	106	
Autres communes	-	-	-	-	-	110

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les tarifs tels que présentés cidessus.

9 - PISCINE DE MONTJEAN SUR LOIRE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MAUGES SUR LOIRE): ORGANISATION DES CRÉNEAUX D'UTILISATION PAR LES CLASSES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES « P'TITS LIGÉRIENS », DANS LE CADRE DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS IMPLIQUANT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS ENTRE LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MAINE ET LOIRE, LA COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE ET, LA COMMUNE D'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE

Madame GREFFIER rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une convention a été signée en 2017 (séance du CM du 31 mai 2017 – 17 DCM 05.04) pour une durée de trois années scolaires, pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, valide la participation des classes de GS pour 18 élèves et les classes de CM1 pour 32 élèves.

<u>10 - AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : 1ère PRÉSENTATION DU</u> PROJET

Madame GREFFIER présente le travail mené conjointement par le Conseil Municipal des enfants (18 membres) et plusieurs membres de 4 comités consultatifs (enfance-jeunesse-scolaire / espace verts-Loire-sports / bâtiments et patrimoine communaux / mobilité et aménagement urbains).

Elle présente les atouts concernant l'installation d'un terrain multi sports à Ingrandes-Le Fresne sur Loire :

- Offrir un espace de jeux sportifs différents de l'existant pour tous les âges,
- Multiplier les sports et les activités en même temps : foot, basket, volley, badminton, etc,....,
- Permettre un lieu de rassemblement pour tous les âges, et les familles : voir tables de piquenique,...,
- Prévoir un panneau de basket extérieur,

- Aménager une piste autour du terrain multi sports, et en prolongement une piste de 100 mètres, avec sautoir,
- Prévenir la bonne tenue et le bon emploi du terrain, avec un panneau de règles à installer,
- Pourrait aussi servir pour les établissements scolaires.

Ce projet pourrait être le début d'une réflexion sur les installations sportives existantes.

Les élus pensent qu'il est nécessaire de se faire accompagner par un maître d'œuvre pour la poursuite de l'élaboration de ce dossier. Monsieur CHATAIGNER précise que dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, des enveloppes financières vont être débloquées et que, des demandes de subventions pourront être envisagées auprès de différents organismes. Il ajoute que les enfants du CME sont conscients des délais nécessaires à la mise en place d'un tel projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis de principe sur l'opportunité de poursuivre ou non ce projet.

L'ensemble du Conseil Municipal se montre favorable à la poursuite de ce dossier.

<u>11 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</u>

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (validation de devis, non exercice du droit de préemption).

12 - QUESTIONS DIVERSES

- *La déchetterie de Champtocé est de nouveau ouverte depuis le 23 avril, sauf pour les dépôts de ferraille.
- *La réunion du 23 avril entre les professionnels de la Commune, des représentants de la COMPA et de la commune a rassemblé un bon échantillon des différents métiers.
- *Les travaux d'accessibilité de la rampe au niveau de la poste sont en cours. La réouverture est prévue pour le 2 mai 2018.
- *Les 18 19 et 20 mai prochain aura lieu le festival Harpes au max, avec un passage le 17 mai dans la salle du cinéma d'Ingrandes et destiné aux enfants (Animation par Monsieur François PERNEL).

13 - TOUR DE TABLE

- *Monsieur Patrick PASCAL rappelle la fête du vélo qui doit avoir lieu le 10 juin prochain. Monsieur le Maire précise qu'il y aura 3 lieux d'animation :
- -le vide-grenier organisé par le comité des fêtes du Fresne,
- -Une animation de l'association Tourisme Culture Patrimoine (TCP) sur le square du Halgouët.
- -Une animation, côté camping Le Port de Loire, en partenariat avec la Commune déléguée du Mesnil en Vallée.
- *Distribution du muguet aux Moncellières, le 1^{er} mai 2018. Les jeunes du Conseil Municipal des enfants sont invités à participer à cette animation.
- *Une collecte est organisée en partenariat avec l'association Diriya du 15 mai au 15 juin 2018 (vêtements, livres, crayons,...).
- *Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 8 Mai.
- *L'ouverture des campings « La Bastille » et « Le port de Loire » est prévue pour le 1er mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.